



## **Recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune de Vouillé (86)**

Les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de publier leurs actes réglementaires dans un «recueil des actes administratifs» ([art. L 2122-29](#) et [R2121-10](#) du CGCT).

La publication est assurée sur papier. Elle peut l'être également, dans des conditions de nature à garantir leur authenticité, sous forme électronique. La version électronique est mise à la disposition du public de manière permanente et gratuite.

Le recueil des actes administratifs contient :

- les délibérations adoptées par le Conseil Municipal ;
- les décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal ;
- les arrêtés, actes pris par le maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres, notamment en matière de police.

**N°4 : octobre-décembre 2019**

# Sommaire

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée en mairie de Vouillé ou sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie.vouille86.fr/>.

## Délibérations du Conseil Municipal (pages 7 à 44)

### Table des matières

N°1 du 14 octobre 2019: DM n°2 .....	6
N°2 du 14 octobre 2019 : Avis sur la modification des limites de vitesse sur la voirie départementale.....	7
N°3 du 14 octobre 2019 : Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET) .....	8
N°4 du 14 octobre 2019 : Plan de financement de l'aménagement du dojo et de la salle de danse	11
N°5 du 14 octobre 2019 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	13
N°6 du 14 octobre 2019 : Procédure de révision « libre » concernant la compétence « versement au SDIS de continent annuel » .....	15
N°7 du 14 octobre 2019 : Remboursement des frais de déplacement de M. Patrick PEYROUX aux Rencontres Nationales des Villages Etapes à Rocroi (Ardennes) du 25 au 27 septembre 2019 .....	17
N°1 du 19 novembre 2019 : DM N°3 .....	18
N°2 du 19 novembre 2019 : garantie emprunt habitat de la Vienne.....	20
N°3 du 19 novembre 2019 : Tarifs des services publics .....	22
N°4 du 19 novembre 2019 : clôture budget annexe Val Montour.....	29
N°5 du 19 novembre 2019 : admissions en non-valeur .....	30
N°6 du 19 novembre 2019 : chemin francs et Wisigoth .....	31
N°7 du 19 novembre 2019 : bail précaire local commercial cour du gros pailler .....	32
N°8 du 19 novembre 2019 : création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe ...	33
N°1 du 17 décembre 2019 : DM n°4.....	34
N°2 du 17 décembre 2019 : Avis sur la vente d'un logement locatif social par Habitat de la Vienne .....	35
N°3 du 17 décembre 2019 : Remboursement d'un acompte pour la location de la salle de la Gorande.....	36
N°4 du 17 décembre 2019 : Subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED).....	37
N°5 du 17 décembre 2019 : Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques .....	38

N°6 du 17 décembre 2019 : Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée .....	39
N°8 du 17 décembre 2019 : Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Poitou pour la mise en réseau des bibliothèques .....	43

## **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

### Séance du 14 octobre

- Décision du 20 août 2019 : signature avec l'entreprise AIS de Saint Benoit pour la réalisation d'une étude de sol dans le cadre du projet de réorganisation et d'extension du dojo, pour un montant de 3 350.00 € HT, soit 4 020.00 € TTC ;
- Décision du 30 août 2019 : signature avec l'entreprise SIGNAUX GIROD de La Crèche (Deux-Sèvres) pour la fourniture de panneaux de signalisation, pour un montant de 743.57 € HT, soit 892.28 € TTC ;  
=> divers panneaux : limitation de tonnage, ralentisseur, stop ...
- Décision du 3 septembre 2019 : signature avec l'entreprise 2iSR de Cholet (Maine et Loire) pour l'extension de la zone Wifi à la médiathèque, pour un montant de 818.00 € HT, soit 981.60 € TTC ;
- Décisions du 5 septembre 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Yesss Electrique de Poitiers pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 896.37 € HT, soit 1 075.64 € TTC ;  
=> Luminaires et appareils de chauffage
  - Signature avec l'entreprise Huguet Thibault de Poitiers pour l'aménagement d'un store vénitien au local commercial sis 5 place François Albert, pour un montant de 310.60 € HT, soit 372.72 € TTC ;  
=> local A fleur d'eau
  - Signature avec l'entreprise Eaux de Vienne-Siveer de Poitiers pour la mise en conformité de divers poteaux d'incendie :
    - A Beausoleil, pour un montant de 804.05 € HT, soit 964.86 € TTC ;
    - Rue Raoul Mortier, pour un montant de 586.57 € HT, soit 703.88 € TTC ;
    - Rue des Treilles, rue des Oiseaux et ZAE Beauregard, pour un montant de 307.92 € HT, soit 369.50 € TTC ;
- Décisions du 11 septembre 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Soregies de Poitiers pour le remplacement d'un candélabre accidenté rue de la Galmanderie, pour un montant de 1 767.53 € HT, soit 2 121.04 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise Yesss Electrique de Poitiers pour la mise en conformité des radiateurs de l'école maternelle, pour un montant de 3 403.66 € HT, soit 4 084.39 € TTC ;

- => 6 radiateurs ; suite à la vérification des installations électriques par l'APAVE
- Signature avec l'entreprise VM de Vouneuil sous Biard de Poitiers :
    - Pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 1 830.78 € HT, soit 2 196.94 € TTC ;  
=> carrelage, faïence, toilettes
    - Pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 1 860.29 € HT, soit 2 232.35 € TTC ;  
=> placoplâtre
  - Décision du 12 septembre 2019 : signature avec l'entreprise CEDEO de Migné-Auxances pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 1 446.93 € HT, soit 1 736.32 € TTC ;  
=> sanitaires et douches
  - Décision du 16 septembre 2019 : signature avec l'entreprise Agenda Diagnostics de Poitiers pour la réalisation d'un diagnostic avant travaux dans le cadre du projet de réorganisation et d'extension du dojo, pour un montant de 1 880.00 € HT, soit 2 256.00 € TTC ;
  - Décision du 24 septembre 2019 : signature avec l'entreprise Des Clics de Vouillé pour l'acquisition d'une imprimante pour les services techniques, pour un montant de 312.00 € HT, soit 374.40 € TTC ;
  - Décisions du 25 septembre 2019 :
    - Signature avec l'entreprise Brice Automobiles de Vouillé pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques, pour un montant de 12 500.00 € HT, soit 15 000 € TTC ;  
=> Renault Master 2.3 DCI 165 CV date de mise en circulation 02/08/2015 120 800 km
    - Signature avec l'entreprise AIS Centre Atlantique de Saint Benoit pour la réalisation d'une reconnaissance de sol au niveau des tribunes du stade de football, pour un montant de 3 460.00 € HT, soit 4 152.00 € TTC ; => malfaçon dans les fondations ; en réponse à une question de M. Bernard PIERRE-EUGENE, il est indiqué qu'il s'est avéré nécessaire de procéder à une étude approfondie des divers niveaux de fondation, ce qui explique le montant assez élevé de cette étude. Une ouverture de 15 cm dans les murs et un affaissement ont été constatés.
  - Décision du 26 septembre 2019 : signature avec l'entreprise Agenda Diagnostics de Poitiers pour la réalisation des diagnostics obligatoires pour la cession des bâtiments de la gendarmerie, pour un montant de 433.33 € HT, soit 520.00 € TTC ;  
=> amiante, état parasitaire, diagnostic de performance énergétique, installation d'électricité et état des risques et pollutions

#### Séance du 19 novembre

- Décision du 30 septembre 2019 : signature avec la société Guichard-de-Gromard de Poitiers pour la réalisation du bornage du terrain de la gendarmerie dans le cadre de la vente, pour un montant de 809.50 € HT, soit 971.40 € TTC ;
- Décision du 7 octobre 2019 : signature avec l'entreprise Yesss Electrique de Poitiers pour l'achat d'illuminations de fin d'année, pour un montant de 2 994.17 € HT, soit 3 593.00 € TTC ;
- Décision du 9 octobre 2019 : signature avec l'entreprise Qualiconsult de Chasseneuil du Poitou pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre de la rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie, pour un montant de 2 000.00 € HT, soit 2 640.00 € TTC ;
- Décision du 10 octobre 2019 : signature avec l'entreprise Tollens de Poitiers pour les travaux d'aménagement du local commercial (peinture) sis cour du Gros Pailler, pour un montant de 2 296.23 € HT, soit 2 755.48 € TTC ;

- Décision du 11 octobre 2019 : signature avec la société Guichard-de-Gromard de Poitiers pour la réalisation d'un bornage à la Bisquinerie, pour un montant de 3 159.50 € HT, soit 3 791.40 € TTC (acquisition de terrains dans le cadre de la prévention des inondations à la Bisquinerie)
- Décision du 23 octobre 2019 : signature du marché de maîtrise d'œuvre avec ESCAL'Architecture (mandataire du groupement) pour la rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie, pour un montant de 53 075.00 € HT, soit 63 690.00 € TTC :
  - => ESCAL'Architecture : 23 496.30 € HT, 28 195 56 € TTC
  - CIREYAM, Economiste : 8 571.61 € HT, 10 285.94 € TTC
  - FLAM Ingénierie, Fluides : 9 887.87 € HT, 11 865.45 € TTC
  - DL Structures : 3 688.71 € HT, 4 426.45 € TTC
  - PLANNI BATI, mission OPC Organisation, Pilote, Coordination : 7 430.50 € HT, 8 916.60 € TTC
- Décision du 4 novembre 2019 : signature avec l'entreprise M'RY de Parthenay pour la réalisation des travaux de voirie 2019, pour un montant de 78 311.65 € HT, soit 93 973.98 € TTC ;
- Décision du 5 novembre 2019 : signature avec l'entreprise SRD de Poitiers pour les travaux d'extension du réseau électrique rue de la Sonne, pour un montant de 3 656.94 € HT, soit 4 388.33 € TTC ;
- Décision du 6 novembre 2019 : signature avec l'entreprise Verrier de Poitiers pour l'acquisition d'une armoire haute pour la salle de réunion du gymnase de Braunsbach, pour un montant de 279.33 € HT, soit 335.20 € TTC.  
M. Jean-Luc CHATRY précise que cette armoire est dédiée à l'AS Vouillé suite à la réalisation du local à l'étage du gymnase.

#### Séance du 17 décembre

- Décision du 18 novembre 2019 : signature avec l'entreprise DELAVault de Villiers pour le remplacement de menuiseries à l'école maternelle dans le cadre de l'Ad'ap pour un montant de 9 279.60 € HT, soit 11 135.52 € TTC ;
- Décision du 27 novembre 2019 : signature avec l'entreprise BENARD de Fontaine le Comte pour l'acquisition d'une armoire froide négative pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire pour un montant de 1 941.00 € HT, soit 2 329.20 € TTC ;
- Décision du 29 novembre 2019 : signature avec l'entreprise EG3I de Vouillé pour la réhabilitation du réseau informatique de la mairie pour un montant de 3 924.30 € HT, soit 4 709.16 € TTC ;
- Décision du 29 novembre 2019 : signature avec la société Orange de Poitiers pour le remplacement du standard de la mairie pour un montant de 5 283.79 € HT, soit 6 340.55 € TTC ;
- Décision du 4 décembre 2019 : signature avec la société BODET de Cholet (Maine-et-Loire) pour la mise en place du contrôle d'accès au gymnase de Braunsbach et aux terrains de tennis pour un montant de 10 930.00 € HT, soit 13 116.00 € TTC ;
- Décision du 6 décembre 2019 : signature avec la société SIGNAUX GIROD de La Crèche (Deux-Sèvres) pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 581.07 € HT, soit 1 897.28 € TTC.

#### Arrêtés du Maire pris au titre de ses propres pouvoirs

Néant

COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 17
- de votants : 23

**Votes :**

- Pour : 23
- Contre :
- Abstention :

**Date de convocation :**  
8 octobre 2019

**OBJET :**

**DMN°2**

**N° 1**

**14 octobre 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUNAUD, M. Christophe DELAVOULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20033 - Médiathèque	21318	Autres bâtiments publics	+ 900
Opération 20033 - Médiathèque	2183	Matériel informatique	+ 900
Opération 20074 - Défense Incendie	21568	Matériel et outils d'incendie	+ 1 100
Opération 20173 - Gymnase Emile Fradet	21318	Autres bâtiments publics	+ 2 500
Opération 20171 - Stade de football	21318	Autres bâtiments publics	+ 5 200
Opération 201022 - Signalétique	2152	Installations de voirie	- 10 600

**Explication :**

- 1) Médiathèque : extension du réseau wifi public
- 2) Médiathèque : changement de deux postes informatiques mis à la disposition du public
- 3) Défense Incendie : mise en conformité de poteaux incendie
- 4) Gymnase Emile Fradet : réparation d'un vestiaire
- 5) Stade de football : achat d'un but mobile ; reconnaissance de sol au niveau des tribunes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D01-DE  
Regu le 18/10/2019

## N°2 du 14 octobre 2019 : Avis sur la modification des limites de vitesse sur la voirie départementale

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

#### COMMUNE DE VOUILLE MAIRIE

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE LA VIENNE

#### Nombre :

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 17
- de votants : 23

#### Votes :

- Pour : 22
- Contre :
- Abstention : 1

Date de convocation :  
8 octobre 2019

#### OBJET :

#### Avis sur la modification des limites de vitesse sur la voirie départementale

N° 2

14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUNAUD, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

Il est indiqué que le Président du Conseil Départemental a sollicité l'avis des Communes sur la modification des limites de vitesse sur les voiries départementales hors agglomération, et notamment la possibilité de rétablir la limite à 90 km/h lorsque la configuration du réseau permet de préserver un haut niveau de sécurité pour les usagers de la route.

Hors agglomération, dans la mesure où les routes départementales qui traversent la commune de Vouillé sont relativement sinuieuses, interrompues par des carrefours non sécurisés, il est proposé de maintenir la limitation de la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble de ces voies et d'émettre un avis favorable sur le rétablissement de la vitesse à 90 km/h de la RD62, entre Vouillé et Neuville, cet axe présentant une largeur de voie importante, un revêtement en bon état et peu de carrefours (relativement bien sécurisés, à l'exception peut-être des accès à Yversay et au Petit-Yversay).

Il est également proposé d'aménager rapidement une piste cyclable le long de la Route de Neuville.

M. le Maire indique que les contraintes de remise à 90 km/h sont très importantes et qu'elles nécessiteront des investissements vraisemblablement très importants du Conseil Départemental. Il présente les préconisations du Conseil National de la Sécurité Routière.

Le Conseil Municipal fait également part de ses interrogations sur la mise en cohérence des limitations de vitesse avec celles imposées sur la voirie nationale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention :  
Mme Dany BONNIN :**

- D'émettre un avis favorable sur la modification des limites de vitesse sur la voirie départementale sur le territoire de Vouillé telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D02-DE  
Regu le 18/10/2019

**N°3 du 14 octobre 2019 : Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)**

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE**

**Nombre :**  
- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 17  
- de votants : 23  
**Votes :**  
- Pour : 23  
- Contre :  
- Abstention :  
**Date de convocation :**  
8 octobre 2019

**OBJET :**

**Modification des modalités  
de mise œuvre du Compte  
Epargne Temps (CET)**

**N° 3**

**14 octobre 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNDN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valerie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Christophe DELAVALT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valerie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,  
Vu le décret 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique,  
Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 février 2014,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2014 instituant un Compte Epargne Temps (CET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Ressources Humaines du 29 avril 2019,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 juin 2019,

Il est rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 13 mai 2014, a décidé d'instituer un compte épargne temps (CET) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce compte permet aux agents de la collectivité d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Il est rappelé que la mise en place de ce dispositif est obligatoire dès qu'un seul agent de la collectivité en fait la demande.

A ce jour, 6 agents de la collectivité ont ouvert un CET.

Il est indiqué que les principales modifications concernent les points suivants :

- Possibilité d'abonder le CET jusqu'à la fin de l'année au lieu du 15 septembre
- Précisions demandées par la Comité Technique sur la conservation des droits épargnés, en raison des évolutions réglementaires : en cas de changement d'employeur ; en cas de cessation définitive de fonctions ; en cas de décès d'un agent bénéficiaire d'un CET.

**I/ PERSONNEL ELIGIBLE AU CET :**

Le dispositif est ouvert aux agents titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale, ou détachés des fonctions publiques d'Etat ou hospitalière, employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service. Les stagiaires, les contractuels recrutés pour une durée inférieure à un an ou employés de façon discontinue, ainsi que les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D03-DE  
Regu le 18/10/2019

## II/ CREATION ET ALIMENTATION DU CET

La création et l'alimentation du CET doivent être effectuées par demande écrite de l'agent concerné avant le 31 décembre de l'année civile en cours. L'alimentation n'est effectuée qu'une fois par an et doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

Le CET peut être alimenté par :

- Le report de jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet). Le CET peut être alimenté par le report des jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique.
- Le report de jours de fractionnement.
- Le report de jours d'ancienneté.
- Le report de jours de repos compensateurs, à raison de 5 jours par an maximum pour les agents ne bénéficiant pas de jours au titre de l'ARTT.
- Les jours d'ARTT, à raison de 5 jours maximum par an.

Le CET ne peut être alimenté que dans la limite de 60 jours. L'unité d'alimentation du CET est la journée entière (pas de ½ journée).

## III/ L'UTILISATION DU CET

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

L'autorité territoriale peut refuser les dates d'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps si les conditions de maintien du service le nécessitent ; dans ce cas, d'autres dates sont proposées en concertation avec l'agent et le responsable de service.

La collectivité informe chaque salarié au 31 décembre de la situation de son CET concernant les jours épargnés et utilisés (article 1 du décret du 26 août 2004).

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET.

La demande d'utilisation des jours épargnés sur le CET doit être formulée par écrit en utilisant le formulaire de demande fourni par la collectivité. A réception de ce courrier, la collectivité s'engage à donner une réponse sous un délai de 30 jours calendaires.

Concernant l'utilisation des jours épargnés sur le CET, l'agent doit respecter le préavis suivant :

- 60 jours calendaires (incluant week-end et jours fériés) pour l'utilisation de 1 à 15 jours.
- 90 jours calendaires pour l'utilisation de 16 à 30 jours.
- 120 jours calendaires au-delà de l'utilisation de 30 jours.
- En cas de cumul d'utilisation des jours de congés épargnés avec des congés annuels et ou d'ARTT, ce délai est allongé de 30 jours calendaires.

**Les jours épargnés au titre du CET et non pris, ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation.**

## IV / CONSERVATION DES DROITS EPARGNES

- **En cas de changement d'employeur, de position ou de situation :**

En cas de mobilité (mutation, intégration directe ou détachement), l'agent peut bénéficier de ses jours épargnés et la gestion du CET est assurée par l'administration d'accueil. Par ailleurs, l'utilisation des congés est régie par les règles applicables dans l'administration ou l'établissement d'accueil. (A compter du 1er janvier 2019, les agents conservent les droits acquis au titre du C.E.T., quand bien même ils changeraient de versants entre fonctions publiques.)

Lorsqu'il est placé en disponibilité ou en congé parental, l'agent conserve ses droits acquis au titre du CET.

Lorsqu'il est mis à disposition (hors droit syndical), l'agent conserve les droits acquis dans sa collectivité ou établissement d'origine, mais l'alimentation et l'utilisation du compte sont en principe suspendues pendant la durée de la mise à disposition. Toutefois, sur autorisation conjointe des administrations d'origine et d'accueil, les droits acquis à la date de la mise à disposition peuvent être utilisés.

AR PREFECTURE

086-2186 02944-20191014-2019\_10\_14D03-DE  
Reçu le 18/10/2019

En cas de mise à disposition auprès d'une organisation syndicale, les droits sont ouverts : l'alimentation et l'utilisation du CET se poursuivent conformément aux modalités en vigueur dans la collectivité ou l'établissement d'origine. La gestion du compte est assurée par la collectivité ou l'établissement d'origine.

• **En cas de cessation définitive de fonctions :**

Le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel.

Un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite, ou toute autre cessation définitive de fonctions, alors qu'il se trouvait en congé de maladie, bénéficie de l'indemnisation des droits épargnés sur son compte épargne-temps uniquement si l'employeur a adopté une délibération instituant la monétisation du CET au sein de la collectivité. A défaut, ils seront perdus.

• **En cas de décès d'un agent bénéficiaire d'un CET :**

En cas de décès, les jours épargnés sur le CET donnent toujours lieu à une indemnisation de ses ayants droit et ce même si la collectivité n'a pas délibéré pour la monétisation. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la modification du dispositif « Compte Epargne Temps » au profit des agents de la commune conformément aux éléments évoqués ci-dessus,**
- **Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D03-DE  
Regu le 18/10/2019

## N°4 du 14 octobre 2019 : Plan de financement de l'aménagement du dojo et de la salle de danse

### COMMUNE DE VOUILLE MAIRIE

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE LA VIENNE

#### Nombre :

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 17
- de votants : 23

#### Votes :

- Pour : 23
- Contre :
- Abstention :

**Date de convocation :**  
8 octobre 2019

#### **OBJET :**

#### **Plan de financement de l'aménagement du dojo et de la salle de danse**

N° 4

14 octobre 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAILLANT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

Il est rappelé qu'à la demande des associations utilisatrices du Dojo, la commune de Vouillé a engagé, en 2017, une réflexion sur le fonctionnement de cet équipement. En effet, la surface dédiée à la pratique des Arts Martiaux se révèle aujourd'hui insuffisante compte tenu de l'augmentation des effectifs. Par ailleurs, plusieurs contraintes ont également été identifiées, comme par exemple l'absence de rangements et de gradins pour les spectateurs.

Le projet répond donc à ces problématiques, en proposant une nouvelle organisation spatiale. Il est complété par une mise en accessibilité du site. La permutation des salles dédiées aux activités « danses » et « arts martiaux » dégagera un espace plus important pour la pratique des sports de combats.

La phase de conception a débuté en juin 2018, par la réalisation des diagnostics et des premières esquisses par l'architecte retenu initialement pour l'opération. En concertation avec la commission concernée, il a été décidé de mettre un terme à sa mission (résiliation en date du 26 novembre 2018), celui-ci n'ayant pas respecté les éléments de programme (extension et enveloppe budgétaire), malgré ses engagements au moment du jury de recrutement.

A l'issue d'une nouvelle consultation, le Cabinet Corset-Roche a été retenu pour assurer la Maitrise d'œuvre de l'opération. Un nouveau projet respectant le cahier des charges a été présenté.

Un agrandissement de 90 m<sup>2</sup> de la nouvelle salle de danse, permettra de garantir une surface d'évolution suffisante, mais également des sanitaires et une zone de déchaussage.

Il est proposé de valider le plan de financement mis à jour, afin de solliciter les partenaires financiers.

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Dépenses préalables (géomètres, diag., constat d'huissier, ...)	76 250 €	DETR	142 575 €	30%
Honoraires de maîtrise d'œuvre		ACTIV	60 600 €	12.75%
Honoraires complémentaires (AMO, SPS, Contrôleur technique, ...) et frais annexes		Autofinancement	272 075 €	57.25%
Travaux	334 000 €	Total en €	475 250 €	100 %
Mise en accessibilité PMR	21 000 €			
Equipements et mobiliers	44 000 €			
<b>Coût total d'opération en € HT</b>	<b>475 250 €</b>			

AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D04-DE  
Regu le 18/10/2019

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement pour le réaménagement du gymnase de Braunsbach (Dojo et salle de danse),
- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental (ACTIV au titre de l'année 2020),
- D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D04-DE  
Regu le 18/10/2019

## N°5 du 14 octobre 2019 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

### COMMUNE DE VOUILLÉ MAIRIE

3 place François Albert  
86190 VOUILLÉ  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

#### Nombre :

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 17
- de votants : 23

#### Votes :

- Pour : 23
- Contre :
- Abstention :

#### Date de convocation :

8 octobre 2019

#### **OBJET :**

#### Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

N° 5

14 octobre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUNAUD, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-040 du 6 décembre 2016 portant création d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Mirabalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2017-02-15-99 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, en date du 15 février 2017, instituant une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), suite à la création de la Communauté de Communes du Haut-Poitou;

Vu le rapport de la CLECT adopté le 10 septembre 2019, présentant les méthodes de calcul et les éléments financiers des transferts de charges et de ressources entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou et ses Communes membres ;

Il est rappelé que la CLECT a pour unique mission l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière correspondant aux compétences transférées à l'EPCL.

Il est précisé que l'évaluation de la charge financière des compétences et des ressources transférées à la Communauté de Communes du Haut-Poitou permet de déterminer le montant de l'attribution de compensation à verser par l'EPCL à chaque Commune membre. A l'inverse, le montant est également revu lorsqu'il y a retour de la compétence à une Commune. Le montant de l'attribution de compensation est révisé chaque année.

Il est indiqué que pour la commune de Vouillé, la seule modification concerne la participation d'un agent communal, pompier volontaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui va contribuer à augmenter de 25,65 € l'attribution de compensation à la Commune qui s'élèvera donc à 198 517,25 € pour 2019.

Il est fait état du travail important réalisé par les services de la Communauté de Communes pour préparer le rapport de la CLECT.

La CLECT a examiné, au titre de l'année 2019, l'évaluation du transfert des charges pour les compétences :

- Capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts
- Construction, développement et gestion des écoles de musique à rayonnement intercommunal,
- Création, développement et gestion des ludothèques
- Aides aux publics en difficulté
- Versement au SDIS du contingent annuel

AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D05-DE  
Regu le 18/10/2019

- Création ou aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités...
- Activités périscolaires
- Création, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, annexé à la présente délibération, présentant les méthodes de calcul et les éléments financiers des transferts de charges à la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;**
- **Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Vienne ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.**

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D05-DE  
Regu le 18/10/2019

**N°6 du 14 octobre 2019 : Procédure de révision « libre » concernant la compétence « versement au SDIS de contingent annuel »**

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE**

**Nombre :**  
- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 17  
- de votants : 23  
**Votes :**  
- Pour : 23  
- Contre :  
- Abstention :  
**Date de convocation :**  
8 octobre 2019

**OBJET :**

**Procédure de révision  
« libre » concernant la  
compétence « Versement au  
SDIS de contingent annuel »**

**N° 6**

**14 octobre 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNDN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valerie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valerie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2017-03-30-111 en date du 30 mars 2017, n° 2017-04-12-183 en date du 12 avril 2017, n° 2017-06-20-209 en date du 20 juin 2017, n° 2017-12-18-340 en date du 18 décembre 2017 et n° 2018-12-11-252 en date du 11 décembre 2018 fixant les montants des attributions de compensation versées aux Communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-02-07-030 en date du 7 février 2019 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport de la CLECT adopté le 10 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 12 septembre 2019 ;

Considérant les dispositions susvisées de l'article 1609 nomies C-V-1°bis susvisé : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges » ;

Considérant que la CLECT a adopté, le 10 septembre 2019, le rapport présentant les méthodes de calcul et les éléments financiers des transferts de charges et de ressources entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou et ses Communes membres ;

Que ledit rapport doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI statuant à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Vienne calcule tous les ans la participation financière de la Communauté de Communes du Haut-Poitou au titre du contingent incendie basée sur :

- la contribution de base par commune,
- la contribution au titre du rattrapage annuel,
- le dégrèvement pour promotion du volontariat ;

Considérant qu'à l'origine, cette participation financière au titre du contingent incendie n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la charge transférée ;

AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D06-DE  
Regu le 18/10/2019

Considérant que la CLECT, dans son rapport, propose :

- de déroger à la méthode d'évaluation des charges transférées de droit commun,
- de retenir une autre méthode d'évaluation de charges fixant un montant de charges uniquement pour les communes qui favorisent le volontariat ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, s'agissant de la compétence facultative « versement au SDIS de la Vienne du contingent annuel prévu par la loi », sur la méthode de révision dite « libre » des attributions de compensation, conformément aux dispositions susvisées de l'article 1609 nonies C-V-1<sup>er</sup>bis susvisé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la procédure de révision « libre » concernant la compétence « Versement au SDIS de contingent annuel »,
- Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Vienne ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D06-DE  
Reçu le 18/10/2019

**N°7 du 14 octobre 2019 : Remboursement des frais de déplacement de M. Patrick PEYROUX aux Rencontres Nationales des Villages Etapes à Rocroi (Ardennes) du 25 au 27 septembre 2019**

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE**

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 17  
- de votants : 23

**Votes :**

- Pour : 23  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
8 octobre 2019

**OBJET :**

**Remboursement des frais de  
déplacement de  
M. Patrick PEYROUX  
aux Rencontres Nationales  
des Villages Etapes  
à Rocroi (Ardennes)  
du 25 au 27 septembre 2019**

**N° 7**

**14 octobre 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Christophe DELAVALT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Severine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents :** M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice FLEURY

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

M. le Maire indique que M. Patrick PEYROUX a accepté de le représenter aux Rencontres Nationales des Villages Etapes, qui ont eu lieu à Rocroi (Ardennes), du mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2019.

Il propose de rembourser les frais de transport, d'hébergement et de restauration que M. Patrick PEYROUX a engagés pour ce déplacement.

M. le Maire annonce qu'à cette occasion, la candidature de la Commune de Vouillé a été déposée pour accueillir les Rencontres Nationales en 2022. Il insiste sur les retombées économiques très positives du label qui justifient largement l'adhésion au réseau des Villages Etapes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- Le remboursement à M. Patrick PEYROUX, des frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés pour son déplacement à Rocroi (Ardennes), à l'occasion des Rencontres Nationales des Villages Etapes du 25 au 27 septembre 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191014-2019\_10\_14D07-DE  
Regu le 18/10/2019

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 19  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

**OBJET :**

**DM N°3**

**N° 1**

**19 novembre 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en matinée, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERJEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginie CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20033 - Médiathèque	21318	Autres bâtiments publics	+ 100
Opération 174 - Réfection Gendarmerie	2132	Immeuble de rapport	+ 20 500
Opération 20086 - Immeuble Montoux	2138	Autres constructions	+ 2 800
Opération 120 - Travaux voirie	2151	Réseaux de voirie	+ 26 500
Opération 89 - Eclairage public	21534	Réseaux d'électrification	+ 20 000
Opération 20051 - Aménagement des cimetières	21316	Equipements des cimetières	-2 600
Opération 169 - Espace de la Gorande	2151	Réseaux de voirie	- 46 800
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	- 16 000
Opération 20181 - Réseaux eaux pluviales	21538	Autres réseaux	- 4 500

**Explication :**

- 1) Médiathèque : complément de motorisation des velux
- 2) Gendarmerie : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des 8 logements
- 3) Immeuble Montoux : travaux de rénovation du local
- 4) Programme de travaux de voirie Année 2019
- 5) Eclairage public : Bois du Coquet et parking de la salle polyvalente ; extension du réseau électrique rue de la Sonne

AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-20191119D01-DE  
Reçu le 25/11/2019

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-20191119001-DE  
Reçu le 25/11/2019

COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 19  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 22  
- Contre :  
- Abstention : 3

**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

**OBIET :**

Renouvellement de la demande  
de garantie d'emprunt  
présentée par Habitat de la  
Vienne pour le prêt contracté  
pour la construction des 12  
logements en centre bourg

N° 2

19 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERJEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginie CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 12 logements situés rue de la Tour du Poêle, Habitat de la Vienne a souscrit un emprunt bancaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 168 000 euros.

Par courriel en date du 11 juin dernier, Habitat de la Vienne avait sollicité la garantie de cet emprunt à la Commune de Vouillé à hauteur de 100 %, comme elle fait habituellement pour ce type d'opération. Le Conseil Municipal avait répondu favorablement à cette demande par délibération en date du 2 juillet 2019.

À la suite d'un problème informatique, la Caisse des Dépôts et Consignations a été contrainte de rééditer le contrat de prêt avec un nouveau numéro d'emprunt. Le précédent contrat de prêt étant caduc, Habitat de la Vienne a sollicité à nouveau, par courriel en date du 22 octobre dernier, la garantie de cet emprunt à la Commune de Vouillé à hauteur de 100 %.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 102197 en annexe signé entre : Office Public de L'Habitat de la Vienne ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, Mesdames Béatrice FLEURY et Nythia FOISNET et M. Jean-Luc CHATRY s'étant abstenus :

- D'accorder la garantie de la Commune de Vouillé à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 168 000 euros souscrit par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat joint en annexe ;
- Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019002-DE  
Regu le 25/11/2019

- La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-2019\_11\_19\_D02B-DE  
Regu le 12/12/2019

## N°3 du 19 novembre 2019 : Tarifs des services publics

### COMMUNE DE VOUILLE MAIRIE

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

#### Nombre :

- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 19
- de votants : 25

#### Votes :

- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

#### **OBJET :**

**Tarifs des services publics 2020**

N° 3

19 novembre 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVALT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nydia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés : donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORDIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginia CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est proposé d'adopter les tarifs des services publics tels que présentés ci-dessous :

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2020
<b>MARCHE HEBDOMADAIRE</b>	€
Emplacement : ml hebdo	1,00
Emplacement : ml mensuel	2,50
Raccordement électrique hebdo	2,20
Raccordement électrique mensuel	8,00
Forfait grand véhicule	60,00
<b>EMPLACEMENT FORFAIT</b>	€
Cirques pour 24 h (1 jour)	60,00
Jours suivants	15,00
Forains (par jour et par manège)	30,00
<b>PHOTOCOPIES</b>	€
A4 de 1 à 10	0,40
A4 plus de 10	0,35
A4 recto-verso	0,45
A4 couleurs	0,60
1 photocopie A3=2 A4 NB	0,80
1 photocopie A3=2 A4 Couleurs	1,20
A4 Associations	0,25
<b>TERRE VEGETALE</b>	€
1 m3 (livré à Vouillé)	15,00

AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019D03-DE  
Reçu le 25/11/2019

SERVICES PUBLICS CIMETIERES	Tarifs 2020
<b>LA VIGNE PALLIAT</b>	€
<b>Concession</b>	
15 ans au plus	55,00
Trentenaire	110,00
Cinquantenaire	154,00
<b>Urne Funéraire</b>	€
Décennale	350,00
Trentenaire	700,00
<b>Cave Urne</b>	
15 ans au plus	200,00
Trentenaire	400,00
Cinquantenaire	600,00
<b>LE BOIS DU COLOMBIER</b>	€
<b>Concession</b>	
Trentenaire	110,00
Cinquantenaire	154,00
<b>Urne Funéraire</b>	
Décennale	350,00
Trentenaire	700,00

AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019003-DE  
 Regu le 25/11/2019

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE	Tarifs 2020
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	€
Associations de Vouillé	154,00
Particuliers de Vouillé	297,00
Associations/particuliers hors commune	385,00
Expositions à caractère commercial	330,00
Activité "Bourses" du CSC La Case Forfait	380,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	55,00
Sonorisation	65,00
Caution sonorisation	500,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	150,00
<b>SALLE DE TRAVERSONNE</b>	€
<b>Associations de Vouillé</b>	
La journée du samedi au dimanche	35,00
La journée du lundi au vendredi	Gratuit
Caution salle	250,00
Caution ménage	150,00
<b>Particuliers de Vouillé</b>	
La journée	140,00
Une demi-journée supplémentaire	25,00
Location pour le week-end (du vendredi 15h au dimanche 20h)	200,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	150,00
<b>SALLE DE LA GORANDE</b>	€
Associations de Vouillé	132,00
Particuliers de Vouillé	198,00
Associations/particuliers hors commune	297,00
Expositions à caractère commercial	220,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	33,00
Sonorisation	63,00
Caution sonorisation	250,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	150,00

AR PREFECTURE

086-2186 02944-20191119-19112019D03-DE  
Reçu le 25/11/2019

LOCATION MICRO AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS PAYANTES (Priorité d'utilisation par la commune, délibération du 18/05/2009)	Tarifs 2020 €
Micro et sonorisation	50,00
Caution	250,00

SERVICES PUBLICS Gymnase des Maillots (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2020
<b>Communale</b>	€
Association communale (lundi au Vendredi)	Gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	150,00
Journée supplémentaire	75,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	150,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	200,00
Journée supplémentaire	100,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	150,00
<b>Locations des salles annexes</b>	€
Salles n° 1, 2 et 3 Demi-journée	75,00
Caution	250,00
Caution ménage	150,00

SERVICES PUBLICS Gymnase de Braunsbach (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2020
<b>Communale</b>	€
Association communale (lundi au Vendredi)	Gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	120,00
Journée supplémentaire	60,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	170,00
Journée supplémentaire	85,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00

AR PREFECTURE
086-218602944-20191119-19112019D03-DE
Regu le 25/11/2019

SERVICES PUBLICS Gymnase Emile Fradet (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2020
<b>Communale</b>	€
Association communale (lundi au Vendredi)	Gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	100,00
Journée supplémentaire	50,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	150,00
Journée supplémentaire	75,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00

MEDIATHEQUE, SERVICES PUBLICS	Tarifs 2020
<b>LIVRES, REVUES et CD (tarifs annuels)</b>	
Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, étudiants de la CDC, enfants scolarisés à Vouillé, Assistantes Maternelles Agréées de Vouillé, nouveaux habitants (année d'installation)	Gratuit
Plus de 18 ans de la CDC, personnes travaillant à Vouillé	11,00
Habitants hors CDC	16,50
Vacanciers (tarif pour 21 jours)	3,50
<b>VIDEOS</b>	€
Forfait annuel	5,50
<b>INTERNET (se référer au règlement multimédia)</b>	€
Inscrits	SUPPRIME
Non-inscrits	SUPPRIME
<b>REPROGRAPHIE</b>	€
A4 de 1 à 10	0,40
A4 plus de 10	0,35
A4 recto-verso	0,45
A4 couleurs	0,60
1 photocopie A3 = 2 A4 NB	0,80
1 photocopie A3 = 2 A4 Couleurs	1,20
A4 Associations	0,25

AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019D03-DE  
 Reçu le 25/11/2019

Piscine	Couleur des tickets	Tarifs 2020
<b>Pleins Tarifs</b>		€
Le ticket	Vert	2,50
Carnet de 10 tickets	Blanc	20,00
<b>Tarifs réduits</b>		€
Le ticket	Bleu	1,50
Carnet de 10 tickets	Parme	10,00
<b>Gratuité pour :</b>		
Campeurs munis du justificatif (gratuité effective le lendemain de l'arrivée)		
Pour les enfants de moins de 6 ans		
<b>Tarifs réduits :</b>		
Sur présentation de justificatif : enfants de 6 à 16 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, + de 60 ans		
<b>Validité des tickets :</b>		
Tickets valables d'une année sur l'autre		

Camping	Tarifs 2020
	€
Campeurs	3,80
Enfants jusqu'à 5 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 16 ans	3,00
Emplacement + véhicule	5,00
Branchement électrique	5,00
Garage mort	10,00
Famille nombreuse Adulte	2,50
Forfait camping-cars	10,00
Saisonnier : emplacement + branchement électrique (sur justificatif : 2 campeurs maxis par emplacement)	5,00
<b>Taxe de séjour (reversée à la CDC)</b>	€
Tarif fixé par la CDC du Haut-Poitou	0,22



SERVICES PUBLICS	Tarifs 2020
<b>MARCHE DE NOËL</b>	€
Associations de Vouillé	Gratuité pour une table
Exposants sans vente (selon les places disponibles)	5,00 € sans table ni grille
Exposants avec ventes	1 table : 10,00 €
	1 grille : 5,00 €
Emplacement extérieur	20,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > D'approuver les tarifs des services publics tels que présentés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019  
 Et ont signé au registre les membres présents  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Le Maire, Eric MARTIN




N°4 du 19 novembre 2019 : clôture budget annexe Val Montour

COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 19  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

**OBJET :**

Clôture du budget annexe  
Lotissement du Val Montour

N° 4

19 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERJEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginie CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement du Val Montour » a été créé par délibération en date du 15 décembre 2015.

Le programme de travaux du lotissement étant achevé, il est proposé de clore ce budget annexe.

Le bilan comptable du budget annexe pour l'année 2019 présente un excédent de clôture de 43 019.50 € à reverser au budget principal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Lotissement du Val Montour » au budget principal de la commune ;
- D'approuver la clôture du budget annexe Lotissement du Val Montour au 31 décembre 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019D04-DE  
Reçu le 25/11/2019

COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**  
- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 19  
- de votants : 25  
**Votes :**  
- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :  
**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

**OBJET :**  
**Admission en non-valeur de  
titres de recettes et  
effacement de dettes (budget  
principal)**  
  
N° 5  
  
19 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginia CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est exposé au Conseil Municipal que la Trésorerie de Vouillé a fait état d'un certain nombre de recettes qu'elle n'a pu recouvrer, malgré les poursuites effectuées.

La liste des produits irrécouvrables, arrêtée à la date du 16 octobre 2019, s'élève à :

- 1 329.22 € pour les admissions en non-valeur (dont 547.02 € pour l'assainissement) ;
- 743.62 € pour les effacements de dettes (dont 590.62 € pour l'assainissement).

La commune ayant transféré son budget annexe assainissement au syndicat Eaux de Vienne, il est précisé au Conseil Municipal, que pour les effacements de dettes au titre de l'assainissement, un titre de recettes sera établi à l'encontre du syndicat qui reversera ainsi à la commune le montant des recettes non recouvrées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > L'admission en non-valeur de dettes sur le budget principal pour un montant total de 1 329.22 € ;
- > L'effacement de dettes sur le budget principal pour un montant total de 743.62 € ;
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE  
086-218602944-20191119-19112019D05-DE  
Regu le 25/11/2019

**COMMUNE DE VOUILLÉ  
MAIRIE**

3 place François Albert  
86190 VOUILLÉ  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 19  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

**OBJET :**

**Dénomination d'un chemin  
Communal  
« Francs et Wisigoths »**

N° 6

19 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAILLANT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginie CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est état d'une demande émanant de l'Association « Vouillé et son Histoire » qui sollicite la Commune pour donner un nouveau nom au « chemin rural de Cillais aux tranchées ».

Compte tenu de la restauration du belvédère et du projet « Multi-Espaces 507 » sur ce secteur, ainsi que de son engagement dans les Itinéraires Culturels Européens, l'Association propose le nom de « Chemin Francs et Wisigoths ».

Le Chemin débutera à la fin du chemin goudronné de Roumeau et s'étendra jusqu'aux limites de Chiré-en-Montreuil, sur une longueur d'environ 1,2 km.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > D'approuver la dénomination du « Chemin Francs et Wisigoths » en lieu et place du « chemin rural de Cillais aux tranchées »,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019D06-DE  
Reçu le 25/11/2019

## N°7 du 19 novembre 2019 : bail précaire local commercial cour du gros pailler

### COMMUNE DE VOUILLE MAIRIE

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

#### Nombre :

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 19
- de votants : 25

#### Votes :

- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

#### Date de convocation :

13 novembre 2019

#### **OBJET :**

Bail précaire de l'immeuble  
sis 2 bis Cours du Gros  
Pailler

N° 7

19 novembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick FEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVALT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginie CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle que l'immeuble (ex. institut de beauté) situé 2 bis Cour du Gros Pailler, propriété de la commune de Vouillé, est vacant depuis le mois de février 2017. Il indique que d'importants travaux de rénovation ont été réalisés par les services techniques au rez-de-chaussée du local.

Le Conseil Municipal est informé que Mme Isabelle LAURIER souhaite louer ce local afin d'y aménager une boutique « Miss Vintage Deco » (décoration vintage, disques vinyles et encadrement) qui devrait ouvrir fin novembre.

Dans le cadre du lancement de son activité, Mme Isabelle LAURIER a sollicité l'établissement d'un bail précaire d'un an à compter du 15 novembre 2019, et a émis le souhait de bénéficier d'un loyer progressif, à l'image de ce qui a été fait pour les autres commerces de centre-bourg.

M. le Maire propose donc d'établir un loyer progressif sur une période de 5 mois, celui-ci s'élevant à terme à 333.33 € HT (soit 400.00 € TTC) ; ce loyer pourrait être établi comme suit : du 15 novembre au 30 novembre : 50 € HT ; 100 € HT en décembre ; 200 € HT en janvier 2020 ; 300 € HT en février 2020 ; le loyer atteindrait 333.33 € HT à compter du mois de mars 2020.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement sur la signature d'un bail commercial précaire avec le commerce « Miss Vintage Deco » à compter du 15 novembre 2019 pour une durée d'un an,
- De se prononcer favorablement sur le montant du loyer progressif sur une période de cinq mois, à savoir 50 € HT du 15 novembre au 30 novembre 2019, 100 € HT pour le mois de décembre 2019, 200 € HT pour le mois de janvier 2020, 300 € HT pour le mois de février 2020 et 333,33 € HT à compter du mois de mars 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019007-DE  
Regu le 25/11/2019

N°8 du 19 novembre 2019 : création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe

COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 19  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
13 novembre 2019

**OBJET :**

**Création de deux postes  
d'adjoint technique principal  
de 2<sup>ème</sup> classe pour  
avancement de grade**

N° 8

19 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORDIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée :** Mme Virginia CARRETIER-DROUDNAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est indiqué que les Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la Vienne, se sont réunies le 26 juin dernier pour donner un avis sur des avancements de grade.

Elle rappelle que ces avancements de grade permettent aux agents d'évoluer professionnellement, et qu'ils constituent une reconnaissance pour le travail réalisé, ainsi qu'un encouragement à s'investir pour la collectivité.

La commission Ressources Humaines, réunie le 18 juin dernier, a proposé de transformer 2 postes d'adjoints techniques en postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe (temps plein).

Ces transformations se traduiront, dans un premier temps, par la création de nouveaux postes au 1<sup>er</sup> décembre 2019, et par une demande d'avis présentée auprès du Comité Technique, pour la suppression des postes d'origine.

Dès que l'avis du Comité Technique sera connu, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour se prononcer sur la suppression des postes d'origine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > D'approuver la création des postes susmentionnés, étant précisé que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour se prononcer sur la suppression des postes d'origine, dès que l'avis du Comité Technique sera connu,
- > De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 19 novembre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191119-19112019D08-DE  
Regu le 25/11/2019

COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 20  
- de votants : 24

**Votes :**

- Pour : 24  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
11 décembre 2019

**OBJET :**

**DMN°4**

**N° 1**

**17 décembre 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDINAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRON donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20112 - Ecole élémentaire	2188	Autres immobilisations	+ 2 200
Opération 174 - Réfection Gendarmerie	2132	Immeuble de rapport	+ 16 700
Opération 20181 - Réseaux eaux pluviales	21538	Autres réseaux	- 18 900

**Explication :**

- 1) Ecole élémentaire : acquisition d'une armoire froide négative au restaurant scolaire
- 2) Gendarmerie : diagnostic amiante, plomb et état parasitaire avant travaux sur les 8 logements

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- > D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20191217D01-DE  
Regu le 23/12/2019

**COMMUNE DE VOUILLE**  
**MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 24

**Votes :**

- Pour : 24
- Contre :
- Abstention :

**Date de convocation :**  
11 décembre 2019

**OBJET :**

**Avis sur la vente d'un  
logement locatif social par  
Habitat de la Vienne**

N° 2

17 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDINAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRON donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle qu'il a été saisi par la Préfecture, d'une demande d'avis pour la vente par Habitat de la Vienne d'un logement locatif social situé 19 rue Yves Chataigneau, l'Etat devant donner son accord pour procéder à cette vente.

Conformément aux dispositions de l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal est amené à donner un avis sur ce projet d'aliénation, compte tenu du fait que la collectivité est garante des emprunts contractés pour l'acquisition ou l'amélioration de ce logement.

M. le Maire précise que cette vente s'inscrit dans le cadre de la politique d'Habitat de la Vienne, de vente de certains biens proposés prioritairement aux locataires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'émettre un avis favorable sur la vente du logement situé 19 rue Yves Chataigneau par Habitat de la Vienne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20191217D02-DE  
Regu le 23/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 24

**Votes :**

- Pour : 24
- Contre :
- Abstention :

**Date de convocation :**  
11 décembre 2019

**OBJET :**

**Remboursement d'un  
acompte pour la location de  
la salle de la Gorande**

N° 3

17 décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivé à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDINAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivé à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRON donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil Municipal est informé que Mme MAUILLON domiciliée à Vouillé, avait réservé la Salle de la Gorande, le 11 Juin dernier, pour une fête de famille le jour de Noël 2019. Son mari étant gravement malade, elle est contrainte d'annuler cette réservation et demande si l'acompte de 99 € qu'elle a versé, peut lui être remboursé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De rembourser à Mme MAUILLON, à titre exceptionnel et compte tenu des circonstances, l'acompte de 99 € pour la location de la salle de la Gorande, le 25 décembre 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20191217D03-DE  
Reçu le 23/12/2019

**N°4 du 17 décembre 2019 : Subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)**

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE**

<b>Nombre :</b>
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 24
<b>Votes :</b>
- Pour : 24
- Contre :
- Abstention :
<b>Date de convocation :</b> 11 décembre 2019

**OBJET :**

**Subvention au Réseau  
d'Aides Spécialisées aux  
Elèves en Difficulté  
(RASED)**

N° 4

17 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENGHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GEMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est fait état des problèmes rencontrés par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Pour mémoire, le RASED est un dispositif ressource de l'Education Nationale s'adressant aux enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation au système scolaire. Les interventions se font à l'école maternelle « La Clé des Champs » ainsi qu'à l'école élémentaire du « Petit Bois », dans des locaux mis à disposition par la Commune.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a accordé et versé une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 756,92 € en 2018, pour l'achat de matériel complet nécessaire pour les missions des psychologues du réseau.

Actuellement, le territoire d'intervention de l'antenne de Vouillé du RASED de Lençloître Nord Vienne, regroupe 14 écoles pour un total de 1 220 élèves. Les communes concernées sont : Vouillé, Latillé, Champigny-en-Rochereau, Boivre-la-Vallée, Chiré-en-Montreuil, Maillé, Ayron et Chalandray.

Si l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels, aucune aide n'est apportée par l'Education Nationale, pour le matériel nécessaire au fonctionnement du RASED qui repose donc sur les seules aides municipales.

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Haut-Poitou apportait un financement pour des fournitures à concurrence de 300 € jusqu'en 2018, mais que ce soutien a cessé, cette dernière n'étant pas compétente dans ce domaine.

En accord avec les responsables locaux du RASED, il a été convenu que le RASED allait solliciter l'ensemble des communes du Vouglaisien, à raison d'un euro par enfant scolarisé.

Après avis favorable de la Commission Vie Scolaire réunie le 14 novembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention formulée par le RASED, pour un montant de 328 € (328 élèves X 1 €).

AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20191712D04-DE  
Regu le 23/12/2019

**N°5 du 17 décembre 2019 : Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques**

**COMMUNE DE VOUILLE**  
**MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE**

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 21  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**

11 décembre 2019

**OBJET :**

**Participation des communes  
aux dépenses de  
fonctionnement des écoles  
publiques**

N° 5

17 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENSIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GEMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRON donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil Municipal est informé que certains enfants n'habitant pas Vouillé, sont inscrits dans les écoles publiques de la commune, notamment dans le cadre du dispositif ULIS.

Elle précise que la Classe ULIS compte 3 enfants de Vouillé, 2 de Poitiers et un pour les communes de Lavausseau, Migné-Auxances, Béruges, Montmorillon, Chalandray, Champigny en Rochereau et Curzay sur Vonne. Le transport des enfants est assuré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Conformément au code de l'Éducation et plus particulièrement à l'article L. 212-8, il est proposé de solliciter auprès des communes dont les enfants sont accueillis dans les écoles publiques de Vouillé pour l'année scolaire 2019 - 2020, une participation forfaitaire de 1 660,21 € pour un élève de l'école maternelle et de 382,33 € pour un élève de l'école élémentaire, calculée sur la base des frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année précédente, ainsi qu'une participation de 36 € par élève pour les fournitures scolaires.

Elle indique que des soins sont prodigués à certains enfants. Certaines activités sont partagées avec les enfants des autres classes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De solliciter auprès des communes dont les enfants sont accueillis dans les écoles publiques de Vouillé pour l'année scolaire 2019 - 2020, une participation forfaitaire de 1 660,21 € pour un élève de l'école maternelle et de 382,33 € pour un élève de l'école élémentaire, calculée sur la base des frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année précédente, ainsi qu'une participation de 36 € par élève pour les fournitures scolaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20191712D05-DE  
Reçu le 23/12/2019

**N°6 du 17 décembre 2019 : Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

**COMMUNE DE VOUILLE  
MAIRIE**

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 22  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 25  
- Contre :  
- Abstention :

**Date de convocation :**  
11 décembre 2019

**OBJET :**

**Modification du Plan  
Départemental des  
Itinéraires de Promenade et  
de Randonnée**

N° 6

17 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRON donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil Municipal est informé que le sentier de randonnée qui passe sous le bar-restaurant « le banjo », pour rejoindre les Fours à Chaux, se situe principalement sur le domaine privé. Le chemin étant utilisé par l'itinéraire du chemin de Saint-Martin, il a été convenu avec le Conseil Départemental de la nécessité d'en modifier le tracé, avec un passage rue Gilbert Motheau puis par la rue de la Colline aux Oiseaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander au Conseil Départemental de modifier ce tracé sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De demander au Conseil Départemental de modifier le tracé du chemin situé sous le bar-restaurant « Le banjo », sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, conformément au plan joint et de le faire passer rue Gilbert Motheau puis par la rue de la Colline aux Oiseaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20191712D06-DE  
Reçu le 23/12/2019

**N°7 du 17 décembre 2019 : Accord technique de travaux avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la création d'une aire de services de camping-cars**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

**COMMUNE DE VOUILLE**  
**MAIRIE**

3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**

- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 22  
- de votants : 25

**Votes :**

- Pour : 23  
- Contre :  
- Abstentions : 2

**Date de convocation :**

11 décembre 2019

**OBJET :**

**Accord technique de travaux  
avec la Communauté de  
Communes du Haut-Poitou  
pour la création d'une aire  
de services de camping-cars**

N° 7

17 décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGÈNE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que par une délibération en date du 12 juin 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou a précisé les contours de sa compétence obligatoire « Promotion du tourisme ». A ce titre, elle est notamment amenée à mettre en œuvre une politique de développement de l'hébergement touristique et un programme d'actions dans ce domaine.

Un des projets consiste en l'implantation d'une aire de services de camping-cars sur la Commune de Vouillé.

En effet, la Commune de Vouillé, en tant que « Village Etape », bénéficie d'un rayonnement culturel et touristique, rendant légitime l'installation de ce service sur son territoire.

Le lieu d'implantation de cette future aire de services étant situé dans l'emprise du domaine public routier communal de Vouillé, à proximité du rond-point de la RN 149, la formalisation d'un accord technique entre la Commune de Vouillé et la Communauté de Communes du Haut-Poitou est nécessaire afin de permettre à cette dernière de réaliser lesdits travaux.

Les travaux consistent à structurer une partie de l'espace vert existant situé entre la RD3 et la rue du Lac pour l'accueil de camping-cars, tout en conservant le cheminement piétonnier de la rue du Lac.

Ils comprennent notamment :

- La structure de chaussée bordurée à sens unique,
- La mise en place d'une borne de services,
- Les modifications éventuelles de la signalisation verticale existante (hauteur et ou implantation),
- La signalisation verticale et horizontale complémentaire liée à la création de cette voie,
- La modification des aménagements piétonniers existants (bordures, trottoirs...).

L'accord prévoit également la répartition des charges ultérieures d'entretien.

La Communauté de Communes prend en charge les réparations, l'entretien et l'exploitation ultérieurs de tous les équipements créés à l'occasion des travaux objets du présent accord technique :

- Borne de service,
- Signalisation verticale,
- Marquage au sol,



AR PREFECTURE

086-2186 02944-20191217-20191712D07-DE  
Reçu le 23/12/2019

- Bordures, caniveaux et réseaux depuis les coffres et regards des concessionnaires,
- Chaussée, dalle béton et bordures,
- Tout autre dispositif lié à cet aménagement.

La Commune prend en charge l'entretien et l'exploitation ultérieurs :

- Des espaces verts,
- Des plantations,
- Du trottoir de la rue du Lac y compris le marquage au sol et les dalles podotactiles suivant les limites définies sur plan de l'article 8 du présent accord technique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 23 voix pour et deux abstentions (Mme Virginie CARRETTIER-DROUINAUD et M. Philippe PATEY) :**

- > D'approuver l'accord technique de travaux valant autorisation d'occupation du domaine public communal entre la Commune de Vouillé et la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la création d'une aire de services de camping-cars,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE

086-2186 02944-20191217-20191712D 07-DE  
Reçu le 23/12/2019

**N°8 du 17 décembre 2019 : Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Poitou pour la mise en réseau des bibliothèques**

**COMMUNE DE VOUILLE**  
**MAIRIE**  
3 place François Albert  
86190 VOUILLE  
Téléphone 05.49.54.20.30  
Fax 05.49.51.14.47  
Email :  
mairie@vouille86.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA VIENNE

**Nombre :**  
- de conseillers en  
exercice : 26  
- de présents : 22  
- de votants : 25  
**Votes :**  
- Pour : 23  
- Contre :  
- Abstentions : 2  
**Date de convocation :**  
11 décembre 2019

**OBJET :**

**Convention de partenariat  
avec la Communauté de  
Communes du Haut-Poitou  
pour la mise en réseau des  
bibliothèques**

N° 8

17 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

**Présents :** M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETTIER-DROUDNAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GEMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir :** Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRON donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absent excusé :** M. Christophe MERIEL-BUSSY

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent :** Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que l'intérêt communautaire en matière d'action culturelle et plus spécifiquement de lecture publique a été défini par le Conseil Communautaire le 12 juin 2018, pour une application à compter du 1er janvier 2019.

La Communauté de Communes et les Communes se partagent la compétence en matière culturelle sur le territoire.

Dans le domaine de la lecture publique, les attributions de la Communauté de Communes sont définies dans le groupe des compétences optionnelles comme suit :

*« Lecture publique :*

- *coordination et mise en réseau des bibliothèques municipales, formalisées par une convention de partenariat entre la Communauté de communes et les communes volontaires ;*
- *mise en œuvre d'actions de développement et de promotion de la lecture publique visant à enrichir et compléter l'offre du territoire ;*
- *accompagnement aux nouveaux équipements mobiliers, dans l'objectif d'équilibrer le maillage territorial et d'offrir un accès équitable à tous les habitants du territoire. »*

La convention proposée par la Communauté de Communes a pour objet la mise en réseau des bibliothèques avec l'intégration au réseau informatique unique, les services qui en découlent et l'appui pour l'action culturelle.

Au vu de la diversité et du nombre de bibliothèques et médiathèques, les établissements du territoire ont été regroupés en quatre groupes selon quatre critères : le nombre d'heures d'ouverture tout public, le budget d'acquisition par habitant, le personnel et le mode de prêt (manuel / informatisé).

Cette répartition (variable) permet de déterminer le niveau de services aux usagers et l'accompagnement proposé par le Réseau des bibliothèques, en favorisant un accompagnement équitable et adapté aux bibliothèques.

Les bibliothèques et médiathèques des groupes 1, 2 et 3 peuvent intégrer le réseau informatisé.

Il est précisé que les médiathèques de Neuville, et Vouillé et la bibliothèque de Latillé entrent dans le groupe 1.

Objectifs du service de lecture publique intercommunal :

AR PREFECTURE

086-218602944-20191217-20171712D08-DE  
Regu le 23/12/2019

- augmenter les services de lecture publique à la population et permettre l'accès au livre et à la lecture à tous les habitants ;
- enrichir l'offre documentaire ;
- promouvoir et animer le territoire ;
- dynamiser les bibliothèques ;
- faire coexister des bibliothèques attractives à rayonnement large avec des bibliothèques de proximité, permettant ainsi une complémentarité des services liés à la lecture.

Cette convention va permettre à la médiathèque de Vouillé de bénéficier de l'intégration au réseau informatisé et de l'accompagnement du réseau en termes d'actions culturelles :

- logiciel de gestion informatisé pris en charge par la BDV et la Communauté de Communes du Haut-Poitou (coût de maintenance, codes-barres, cartes de lecteurs) et site internet
- circulation des documents (navette avec un véhicule adapté – acquisitions concertées)
- accompagnement aux acquisitions
- services en ligne sur le site internet (réservation, ressources numériques)
- mise à disposition des collections intercommunales (manga, comics, large vision, petite enfance...)
- formations
- outils communs de communication, dont le programme commun des animations
- soutien de la CCHP comme lieu-ressource pour les actions culturelles et pour de la coordination pour des projets communs avec d'autres bibliothèques
- participation à des projets d'animations intercommunaux
- prêt du fonds de livres et du matériel petite enfance pour les actions liées à ce public, échanges
- participation aux journées professionnelles proposées par le réseau.

De son côté, la Commune doit assurer les conditions matérielles d'exercice de la médiathèque : locaux, personnel professionnel, budget minimum pour les acquisitions.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une convention triennale pour la période 2020/2021/2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la mise en réseau des bibliothèques,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 17 décembre 2019  
 Et ont signé au registre les membres présents  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Le Maire, Eric MARTIN


